

LES POLITIQUES MULTICULTURELLES À L'HEURE DE LA GOUVERNEMENTALITÉ NÉO-LIBÉRALE (Europe & Amériques)

Sam Bourcier

Université de Lille III

Résumé

Dans cet article, l'auteur analyse les différences entre les politiques multiculturelles libérales et les politiques multiculturelles néo-libérales. Aux logiques d'inclusion des minorités dans la nation en vue d'une intégration uniformisante à terme qui caractérisent le multiculturalisme libéral, se sont substituées des logiques d'optimisation des différences ethniques et sexuelles qui ne se fondent plus sur « une tolérance répressive » mais sur « une tolérance productive », en phase avec les modes de subjectivation caractéristiques des sociétés de contrôle globalisées. De ce point de vue, les attaques contre le multiculturalisme en Angleterre et en Allemagne par la voix de David Cameron et d'Angela Merkel ne doivent pas masquer la vitalité de politiques multiculturelles qui sont détachées de l'Etat dans un contexte de généralisation de l'économisation des comportements qu'ils soient sexuels, ethniques ou culturels.

Abstract

In this essay, I analyse the differences between liberal multicultural politics and neo-liberal multicultural politics. The logic of optimization of ethnic and sexual differences founded on 'productive tolerance' as opposed to 'repressive tolerance' has replaced the liberal multicultural logic of inclusion of the minorities in the national fabric that standardized their integration with time. This notion of 'productive tolerance' is consistent with modes of subjectivization that is a recurrent feature of societies of globalized surveillance. In this regard, I suggest that David Cameron and Angela Merkel's attacks on multiculturalism in the UK and Germany should not elide the vitality of non-State multicultural politics coherent with a general economic logic of sexual, ethnic and cultural behaviours.

Comme leur nom l'indique ou l'impose, les politiques multiculturelles se positionnent par rapport à des cultures différentes, « autres », qui demandent la fin d'un effacement et réparation ou reconnaissance par rapport à un passé violent. Elles ethnicisent des revendications à forte teneur politique et sociale, la fin de discriminations et d'inégalités à la fois présentes et récurrentes, économiques et symboliques, par le biais d'une « mise en culture » dont l'objectif est de favoriser *in fine* une politique d'inclusion dans un destin commun et national.¹ Elles posent donc la question des acteurs du multiculturalisme et des relations qu'ils sont susceptibles d'entretenir. Qui est le sujet du multiculturalisme ? Ses « cibles » ? Sont-elles les « victimes », de futurs bénéficiaires ? Ou bien peuvent-elles être, paradoxalement, les privilégiés - historiquement parlant - qui les initient alors qu'ils entretiennent des rapports pour le moins ambivalents avec les politiques multiculturelles ?

Les polémiques sur l'échec supposé des politiques multiculturelles en Allemagne et en Grande-Bretagne, par la voix d'Angela Merkel et de David Cameron en 2010,² mais aussi les débats sur la nécessité de faire marche arrière en matière d'*affirmative action* aux Etats-Unis (en 1978 puis en 1995) semblent dire tout le contraire et exclure cette dernière hypothèse.³ Achoppant sur le racisme (le racisme anti-blanc avec l'affaire Bakke) puis sur l'islamisme et les immigrés (au Royaume-Uni et en Allemagne),⁴ la guerre contre le multiculturalisme en Europe part d'un constat de défaite de l'unité, de la cohérence et de l'attractivité de l'identité nationale. Dans son discours anti-multiculturaliste en date de février 2011, David Cameron désigne deux responsables de la nation: la menace terroriste islamiste et « le nous de la nation ».⁵ Il ne dit pas seulement que le multiculturalisme a échoué mais bien que « nous avons échoué à donner une vision de la société qui leur donne envie d'en faire partie (à tous 'les jeunes hommes') » (...) de « s'identifier avec l'Angleterre ». Et si cette guerre menée par les gouvernements néo-libéraux contre le multiculturalisme d'Etat était une guerre de faible intensité qui détournait l'attention, au point d'offusquer ce que recouvre la gouvernementalité néo-libérale multiculturelle qui va bien au-delà du multiculturalisme d'Etat, compte tenu de l'étendue de son spectre biopolitique ? Qu'est-ce qui a changé

¹ Sur ce type de mise en culture à visée « sédative » du multiculturalisme canadien et sa critique de la gestion de la culture chinoise à Hong Kong par les Anglais, voir Rey Chow *The Protestant Ethic*. Pour une analyse du multiculturalisme d'Etat australien, voir Sara Ahmed *Strange Encounters*.

² Devant un parterre de jeunes de la CDU, Angela Merkel a déclaré le 17 octobre 2010 que l'approche multiculturelle avait raté son objectif en matière d'intégration.

² Devant un parterre de jeunes de la CDU, Angela Merkel a déclaré le 17 octobre 2010 que l'approche multiculturelle avait raté son objectif en matière d'intégration.

³ En 1997, sous les pressions d'un député conservateur de Californie, le board de l'université de Californie a pris la décision de ne plus utiliser les critères de « race, religion, sexe, couleur, ethnicité ou origine nationale » dans sa politique d'admission.

⁴ Bakke a gagné son procès contre l'université de Californie en 1978. Il est le premier Blanc à avoir porté plainte contre l'école de médecine de l'université qui avait refusé sa candidature, au motif de discrimination raciale: un quota était réservé aux Noirs et aux Hispaniques.

⁵ Le discours du premier ministre britannique, prononcé le 5 février 2010 lors de la conférence sur la sécurité à Munich, est disponible en ligne sur le site du 10 Downing Street, <http://www.number10.gov.uk/news/pms-speech-at-munich-security-conference/>

dans le rapport qu'entretient le multiculturalisme néolibéral à la différence par rapport au multiculturalisme libéral ?

Le multiculturalisme libéral: le juridique et le culturel

Le multiculturalisme libéral articule sa théorie du multiculturalisme autour de deux axes majeurs: l'égalité des droits et l'égalité des cultures. Le premier va de soi, compte tenu des origines révolutionnaires du sujet libéral, même si des nuances apparaissent entre rousseauistes, kantien ou utilitaristes anglais, quant à la limitation du rôle de l'Etat et la primauté des droits individuels. A l'époque contemporaine, bien qu'ils débouchent encore sur une égalité plus formelle que réelle, l'égalité des droits est réaffirmée comme étant universelle. Ces droits sont non seulement compatibles avec le multiculturalisme, mais ils en constituent le fondement et l'horizon: l'avènement d'une société sans différences (*gender blind* et *colour blind*).

Dans le cadre du multiculturalisme libéral juridiquement défini, réduit à la sphère des droits humains fondamentaux et indiscutables que sont les politiques de l'égalité occidentales, le sujet et l'agent sont le sujet libéral (« masculin blanc hétérosexuel »). En ce qui concerne l'agencement de l'*homo juridicus* (« l'égalité des droits ») avec la sphère culturelle (« l'égalité des cultures »), la conférence sur le multiculturalisme donnée par Charles Taylor en 1990,⁶ à l'occasion de la célébration de l'inauguration du *Center for Human Values* de l'université de Princeton, donne le mode d'emploi et signale les craintes que suscite ce type de politique, chez un Canadien dont le pays a opté pour le multiculturalisme en 1982 avec la signature de la Charte canadienne des droits.

L'une des principales préoccupations de Taylor est en effet de circonscrire le périmètre multiculturaliste. La « politique libérale d'égalité », le juridique, peut générer des dérives, dans le cas par exemple où s'installe une politique de la différence dont l'objectif serait de « reconnaître l'identité unique d'un individu ou d'un groupe » et non *in fine* « un ensemble identique de droits et de privilèges » pour tous (Taylor 57). Mais c'est la conception de « l'égalité des cultures » qui est centrale dans la réflexion de Taylor. Il faut certes veiller à ce que la mise en œuvre de l'égalité des droits ne soit pas pervertie, mais surtout éviter les débordements éventuels de « l'égalité des cultures ». C'est que le multiculturalisme, dans sa sphère culturelle, pose deux problèmes principaux susceptibles de toucher au juridique en retour. Il peut être invoqué pour reconnaître des particularismes qui favoriseraient certains (auquel cas on risque la transformation du droit en privilège). Il peut aussi être invoqué pour dénoncer le particularisme du sujet libéral, qui se verrait accusé d'être aveugle aux différences (*gender blindness* et *race blindness*) et de cultiver cet aveuglement pour conserver sa position hégémonique. C'est un double mouvement d'historicisation que le multiculturalisme de Taylor cherche à éviter: d'une part, la prise en compte

⁶ Cette conférence a été publiée en français sous le titre, *Multiculturalisme, différence et démocratie*.

« excessive » d'une oppression historiquement attestée et inégalement répartie dans le passé, mais aussi et surtout le déploiement d'un destin collectif dans le futur qui pourrait émerger du minoritaire. Le juridique pourrait alors servir à brider le prolongement social et culturel d'une communauté ou d'un groupe, ce qui démontre au passage le caractère factice de la séparation entre le juridique et le culturel et que la police du culturel est l'enjeu par excellence du multiculturalisme.

En un geste multiculturaliste très répandu, Taylor passe donc du droit au culturel, sans prendre en compte la dimension économique et sociale des groupes concernés - ne serait-ce que les conséquences économiques de la discrimination répétée subie par les minorités racisées, genrées, sexuées ou religieuses - qui se voit ainsi séparée de la sphère culturelle. La « reconnaissance » des différentes cultures se transforme en un examen de la valeur de celles-ci, les modalités du bon jugement étant précautionneusement établies par et pour « l'intellectuel ou le chercheur ». La culture entendue dans toutes ses dimensions sociologiques et politiques menaçait l'unité du droit et aurait pu menacer l'homogénéité culturelle de la nation. Elle en vient à désigner une sphère esthétique, littéraire dans l'exemple donné par Taylor, en fonction d'un sujet de la théorie multiculturaliste qui s'érige en juge de la valeur culturelle des autres cultures. On retrouve ici le rôle important que joue la littérature dans la culturo-logie comparative, un rôle qui gagne en importance quand l'unité linguistique ne peut plus servir de critère ou de projet.

Taylor propose en effet une technique d'évaluation rationnelle et juste, aux antipodes de la précipitation: « la présomption de valeur » littéraire ou artistique est présentée comme « une extension logique de la politique de dignité » (d'égalité) (Taylor 92). Le travail de jugement de valeur nécessite une étude à la fois « comparatiste » et « profonde » des autres cultures. En faire l'économie reviendrait à reconnaître instantanément une valeur aux autres cultures, ce qui constituerait la forme ultime d'irrespect et de condescendance. Taylor se pose pourtant en juge et en artisan de la valeur pour jauger les différences culturelles selon des critères ethnocentriques. Et en promouvant la conception libérale des droits, il fait coïncider le sujet du multiculturalisme avec le sujet universaliste blanc masculin à qui il revient de façonner la logique de reconnaissance, sachant que, selon lui, cet élan vers la reconnaissance est une évolution propre au sujet moderne.

Dans cette vision endogamique, hiérarchisante et surplombante, les cibles et les bénéficiaires potentiels (les Indigènes, les Noirs, les *natives*) du multiculturalisme sont pris dans une relation d'objectivation. Ils sont invités à rejoindre un panthéon culturel, quand ils le pourront et s'ils le peuvent et s'ils sont sanctionnés par une évaluation. De ce point de vue, on peut se demander s'il n'y a pas une différence de degré et non de nature entre la capacité d'évaluation d'un Saul Bellow à qui l'on doit le fameux: « Lorsque les Zoulous produiront un Tolstoï, nous le lirons » et celle de Taylor qui pense pourtant s'en distancer. Une reprise projective de leur passé et de leurs spécificités modifiantes (leurs « particularismes » archaïques dans la logique culturaliste

canadienne) pouvant informer un futur qui ne coïncide pas totalement avec « ce qui est identique en tout pour tous », leur est interdite: « il existe une politique de respect égal, enchâssée dans un libéralisme des droits qui est inhospitalier à la différence,⁷ parce qu'elle repose sur une application uniforme des régimes qui définissent ces droits sans exception et parce qu'elle est très méfiante des destins collectifs ». Cette phrase de Taylor résume parfaitement l'importance de l'instrument de la politique des droits dans la politique multiculturelle libérale traditionnelle mise au service de la politique de l'identité moderne née au XVIIe siècle. Cette politique multiculturaliste va dans le sens d'une réduction de la subjectivation et de ses possibles effets collectifs. Ses opérations sont reconnaître, juger, évaluer, enfouir, contenir et elles ressemblent à s'y méprendre à des opérations coloniales en territoire national. On note également qu'elles achoppent plus particulièrement sur la race ou l'ethnicité, le genre n'ayant guère de pertinence dans le multiculturalisme taylorien.

Les politiques multiculturelles néo-libérales: l'hyper social

La forme « d'inhospitalité à la différence » revendiquée par Taylor est-elle le propre d'un multiculturalisme libéral plus traditionnel et étranger à un multiculturalisme néo-libéral qui miserait au contraire sur la « gestion des différences » ? Les récentes lectures s'inspirant du séminaire sur la naissance de la biopolitique de Foucault montrent à quel point les politiques des différences sont le *business* par excellence de la gouvernementalité néolibérale.⁸ Pour Lazzarato, à l'ère néo-libérale, « les sociétés de contrôle » ou les sociétés de « sécurité » coexistent avec les « sociétés disciplinaires ». Elles déploient les nouvelles formes d'assujettissement et de subjectivation correspondantes en tablant sur « la modulation des différences »⁹ et non sur leur interdiction ou leur confinement: « pour le pouvoir, le problème n'est plus d'enfermer le dehors et de discipliner les subjectivités quelconques (...). Il ne faut plus les discipliner dans un espace fermé, mais les moduler dans un espace ouvert. Le contrôle se superpose à la discipline » (Lazzarato 2004, 71). La gouvernementalité néo-libérale ne se fonde donc plus sur des logiques d'inclusion/exclusion ou des partages binaires: « inclusion et exclusion, normal et anormal ne définissent pas, comme dans les sociétés disciplinaires, un « grand partage ». Inclusion et exclusion sont des « variables » de l'action gouvernementale qui, par ailleurs, a tendance à multiplier les cas, les situations, les statuts entre ces deux limites. Le gouvernement agit donc en définitive moins par partage que par modulation des divisions et des différences » (Lazzarato 2004, 23). La politique des différences néo-libérales serait donc plus complexe et plus difficile à saisir. Comment en est-on arrivé là ?

⁷ C'est nous qui soulignons.

⁸ Cf Maurizio Lazzarato, *Les Révolutions du capitalisme* (2004); *Expérimentations politiques* (2009); *La fabrique de l'homme endetté, Essai sur la condition néo-libérale* (2011).

⁹ L'expression est de Lazzarato.

Libéralisme et néolibéralisme sont souvent associés aux seules sphères économiques et financières. Retraçant l'évolution du libéralisme depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, sous l'impulsion du libéralisme états-unien et des ordolibéraux allemands, Foucault estime que le libéralisme doit être caractérisé comme un « gouvernement de société » (Foucault 30). Ce régime s'intéresse en effet aux droits sociaux et les investit de plus en plus, notamment en cherchant à les réguler et à les privatiser. Mais il investit aussi tous les comportements humains qui vont être analysés en termes économiques, le « régime de véridiction », le « lieu de vérité » (Foucault 31), étant devenu le marché. On assiste à une « politique d'économisation du champ social tout entier » (Foucault 248) par le marché et pour le marché. Ce que l'on appelle la société ou la société civile est donc un nouvel espace qui se crée au XVIIe siècle au même moment que le sujet libéral en quête d'identité et de reconnaissance décrit par Taylor. L'Etat, qui a vu ses prérogatives considérablement diminuer du fait qu'il faut limiter l'exercice de la puissance publique pour laisser libre court au marché, investit ce nouvel espace, sachant que la société civile - et Foucault y insiste - fait partie intégrante de la technologie de la gouvernementalité libérale. On a affaire à un:

Gouvernement omniprésent, un gouvernement qui obéit aux règles de droit et un gouvernement qui, pourtant, respecte la spécificité de l'économie (...) ce sera un gouvernement qui gèrera la société civile, qui gèrera la nation, qui gèrera la société, qui gèrera le social. L'*homo oeconomicus* et la société civile sont donc deux éléments indissociables (...). *Homo oeconomicus* et société civile font partie du même ensemble, c'est l'ensemble de la technologie de la gouvernementalité libérale (Foucault 300).

Le libéralisme est une politique d'économisation du champ social tout entier qui doit informer l'Etat et la société.

A partir du moment où le néo-libéralisme instaure une logique de marché (la « concurrence » et non « l'échange ») pour des sujets qui sont avant tout le sujet *oeconomicus* et le sujet *juridicus*, il y a un déficit en matière de liant et d'homogénéisation sociale. Il va donc fabriquer du *socius* (*soft and old socius*) en sus de la manière dont il a complètement réinvesti le social, les conduites et les comportements (*hard & new socius*).¹⁰ Une première solution consiste selon Lazzarato à pratiquer une politique culturelle « néoarchaïque » en réactivant les valeurs traditionnelles de la Nation,¹¹ de l'Etat et de la société (niveau *soft and old socius*) et dont on a tant d'exemples récents depuis la première guerre du Golfe, après le 11 septembre mais aussi dans la campagne présidentielle française de 2012. Une autre solution, qui n'est pas incompatible avec le néo-archaïsme socio-culturel et sa production de valeurs, consiste à multiplier les dispositifs de captures des différences de genre, ethnique,

¹⁰ J'oppose ici *soft* et *hard socius* pour insister sur la puissance des valeurs néolibérales moins « lexicalisées », ce qui ne veut pas dire que le vieux *socius* n'ait pas d'effets.

¹¹ Maurizio Lazzarato reprend ce concept à Deleuze.

sexuelle ou religieuse prises en écharpe par les politiques multiculturelles ou à s'appropriier ces dernières (niveau *hard and new socius*).

S'il est vrai que le gouvernement de la société libérale puis néolibérale est un gouvernement qui cible la société dans son ensemble et dans toutes ses dimensions, social donc au sens foucaldien, les politiques multiculturalistes en font partie. Comment les néolibéraux, qui se sont appropriés les institutions de l'Etat-providence, du *welfare*, du *workfare* et donc les droits sociaux comme autant de dispositifs de gouvernement des conduites et de production (et non de réduction) des inégalités,¹² font de même avec l'Etat et les politiques des « sociétés » multiculturelles ? Une analyse approfondie nous obligerait sans doute à revenir sur les moments de bascule où les néolibéraux états-uniens s'emparent des politiques d'affirmation positive décrétées par le président Lyndon Johnson en 1965 dans le sillage du New Deal et des politiques des identités des années 60, délaissées par la gauche dans les années 80, au lieu de s'opposer. Cette enquête, de même qu'un inventaire des différentes technologies de gouvernementalité néo-libérale afférentes, déborderait largement le cadre de cet article où l'on se contentera de revenir sur une extension du sujet du multiculturalisme et une technologie de gouvernementalité néo-libérale, à savoir les droits de l'homme ou droits humains.

La reconfiguration ethno-sexuelle des sujets du multiculturalisme néo-libéral

Le premier changement de poids est que le sujet du multiculturalisme néo-libéral n'est plus le sujet masculin blanc hétérosexuel économiquement favorisé. Il est aussi la femme libérée, l'homosexuel (libre) et le bon ethnique. « L'inhospitalité à la différence » de Taylor a fait place à ce que l'on pourrait appeler une tolérance à la différence « productive » et non répressive. La multiplication relative des sujets du multiculturalisme ne résulte pas de leur intégration progressive et donc du gommage à terme de leurs différences culturelles souhaité par Taylor. Elle ne correspond pas à une simple *tokenisation* (co-optation) comme au temps de la bataille des droits civiques aux Etats-Unis où quelques Noirs étaient choisis par un parti politique ou une mairie pour pratiquer une intégration homéopathique des personnes de couleur.¹³ Elle ne résulte pas non plus de leur alignement sur une « subjectivation majoritaire », c'est-à-dire sur « un modèle de pouvoir établi, historique ou structurel » hégémonique (Lazaratto 2011, 209). La raison est que l'assignation ethnique et sexuelle change en contexte multiculturel néo-libéral: il n'est plus demandé au sujet racialisé de ressembler au blanc en vain, ce qui constituait la forme mimétisme coercitif dénoncée par Fanon. Pour reprendre les

¹² « La logique néo-libérale ne veut ni la réduction ni l'extinction des inégalités pour la bonne raison qu'elle joue sur ces différences et gouverne à partir d'elles. Elle cherche seulement à établir un équilibre tolérable, un équilibre supportable par la société entre normalités différentes: entre la normalité de la pauvreté, de la précarité, et la normalité de la richesse » (Lazaratto 2011, 45).

¹³ Sur la politique de co-optation/*tokenisation* à l'époque des droits civiques, voir Stokely Carmichael et Charles V. Hamilton, *Black Power : The Politics of Liberation in America*, trad. *Le Black Power, Pour une politique de libération aux Etats-Unis*, chapitre 1, « Le Pouvoir blanc, la situation coloniale ».

termes de Rey Chow, dans le contexte anglo-saxon et sur le marché mondial de l'ethnicité, « l'interpellation ethnique » enjoint désormais au sujet racialisé de ressembler à la personne ethnique (la bonne) (Chow 108). Gageons qu'il en va de même pour l'interpellation sexuelle: il n'est plus demandé à l'homosexuel de cesser de l'être ou de devenir hétérosexuel mais d'être l'homosexuel (le bon). Le mimétisme coercitif et les dispositifs d'assujettissement en direction des minoritaires ont intégré de nouvelles dimensions ou plutôt de nouvelles modulations au sens que donne Lazaratto à ce concept deleuzien (Deleuze 240-247).

L'arrivée de ces sujets ethniques et sexuels marque un tournant historique pour Jasbir Puar: « la domination de la blancheur (...) n'est plus strictement réservée aux sujets blancs, bien qu'elle soit liée au multiculturalisme tel qu'il est défini et pratiqué en fonction de la blancheur » et elle n'est plus « strictement liée à l'hétérosexualité, bien qu'elle reste liée à l'hétéronormativité » (Puar 31). En résumé, les non Blancs et les homosexuels peuvent y participer et la domination de l'hétéronormativité n'est plus réservée aux hétérosexuels ou aux Blancs, bien qu'elle soit liée à la blancheur. Biopolitiquement, le bon homosexuel blanc et le bon ethnique hétérosexuel se rejoignent dans la même fraction ethnico-sexuelle qui les place biopolitiquement du côté de la vie (de la reproduction et de la filiation y compris gaie avec le mariage gai), par opposition aux homophobes arabes-musulmans à l'hétérosexualité pervertie (polygames, sexistes et terroristes) (Puar 3).

Comme le souligne Puar, ces sujets ethniques et sexuels ont en commun les mêmes valeurs raciales et sexuelles et ils occupent des positions économiques similaires: accès à la consommation et au life style. Cibles ambiguës du multiculturalisme, ils sont devenus les nouveaux modèles minoritaires régulatoires au prix d'une « amnésie » culturelle et sociale: ils ne font plus alliance avec les racialisés ou les anti-racistes ou les sexualisés (négativement) et les *queer* mais avec les blancs hégémoniques (Puar 32). De « candidats » du multiculturalisme, ils en sont devenus les bénéficiaires et des agents assujettis et actifs. La gouvernementalité néolibérale les subjective de manière restrictive et contrôlée par rapport à des possibilités de « conversion subjective » (Lazaratto), mais à partir d'une base éco-sexo-ethno plus large, alors que le multiculturalisme libéral les objectivait par l'intermédiaire du sujet monoculturel universel. Celui-ci les condamnait à être évalués dans le périmètre national avec des délais de précaution et selon des critères cross-ethniques et cross-sexuels ethnocentriques et esthétiques (cf le rôle de la littérature dans l'adoubement multiculturel libéral traditionnel). Il faisait l'impasse sur l'actualité toujours brûlante de leur social. La gouvernementalité néolibérale continue de faire l'impasse sur le social, d'autant que son objectif, comme il a été rappelé, n'est pas la réduction des inégalités et la justice sociale mais leur management, c'est-à-dire « l'optimisation des systèmes de différences » (Foucault 264). Nous sommes désormais confrontés à une pluralité de modèles ethnico-sexuels représentatifs de la nation et qui vont servir d'étalon culturel quand ce n'est pas civilisationniste, en fonction de critères raciaux-sexuels.

Ces nouveaux sujets ne s'opposent pas au sujet traditionnel des politiques multiculturelles libérales. On voit que les anciens partages binaires entre homosexualité et hétérosexualité, blanc et non blancs sont devenus caduques. Pour le dire en termes deleuziens et lazzarotiens, on est passé d'une segmentarité dure et binaire à une segmentarité plus souple et fractale, ce qui est en partie dû à la manière dont la gouvernementalité néo-libérale manage les politiques des identités. Ils ne viennent pas renforcer « la norme » ou adhérer aux normes. Ils permettent seulement une concurrence réglée entre « normalités différentielles » (Lazzaratto 2011, 23).

La technologie des droits et le capital des discriminations

Nombre des technologies de gouvernementalité libérale peuvent glisser au niveau transnational, de même que la mission d'évaluation autrefois réservée au « singulier universel » qu'était le sujet multiculturel libéral (masculin, blanc, hétérosexuel économiquement favorisé). La politique des droits de l'homme est l'une de ses technologies. La défense des droits humains à l'international vient prolonger l'égalité des droits qui était le fer de lance du multiculturalisme à visée interne, et fournit des critères pour évaluer la gouvernance des autres nations et des autres cultures. Utilisée par les Etats et la société civile (les ONG notamment), cette politique remplit une première fonction qui est de proposer des « valeurs chaudes » (Foucault 247). Comme l'a magistralement analysé Inderpal Grewal (2005), le discours des droits est l'un des discours moraux actuels des plus prégnants et les droits ne sont pas utilisés comme des outils politiques qui viseraient prioritairement les besoins sociaux et économiques des pays émergents. Il privilégie les mêmes thématiques qu'alimentent les mêmes enquêtes sur les violences et plus particulièrement les violences sexuelles dont sont victimes les femmes des pays émergents. Il produit des sujets homogènes, essentialisés et universalistes: la femme et l'on peut ajouter l'homosexuel, qui sont ceux du féminisme blanc occidental et de ce que l'on pourrait appeler l'homosexualisme blanc occidental que l'on voit émerger depuis quelques années.

« L'intolérance à la différence » qu'évoquait Taylor surgissait des tensions entre universalisme et localisme ou particularisme. Elle se retrouve transposée et cette fois d'autant plus justifiée, qu'il s'agit de s'opposer à des formes de « barbarie sexuelle », de sexisme et d'homophobie venues d'ailleurs. L'exceptionnalisme sexuel dont se prévalent actuellement les pays occidentaux leur permet de faire porter nationalement et internationalement le poids de l'homophobie et du sexisme aux personnes de couleur immigrées ou étrangères en les codant racialement. Le caractère politique des représentations cross-ethniques, qui sont au cœur des politiques multiculturelles avec leurs opérations d'évaluation ou de stéréotypisation, apparaît ici dans toute sa force et sa violence.

Une vision comptable des droits de l'homme et du développement est non seulement possible mais pratiquée depuis longtemps par les divers organismes internationaux et les ONG qui constituent à eux-seuls un genre de société civile supranationale. S'il est vrai que le capital de la gouvernabilité néo-libérale est un « capital humain », l'un de ses secteurs d'activité des plus prolifiques est celui des discriminations. Gary Becker, le « père » de la théorie du capital humain, ne s'y est pas trompé en consacrant dès 1957 un ouvrage sur la question intitulé *The Economics of Discrimination*.¹⁴ De fait, l'*homo juridicus* des droits de l'homme ne survivrait guère débranché du marché comme « lieu de véridiction », avec ses avalanches de chiffres et de statistiques destinées à mesurer les discriminations contre les femmes et les minorités sexuelles généralement réduites aux homosexuels. La récente floraison d'enquêtes visant à évaluer le coût de l'homophobie en dit long sur la « généralisation de l'analyse économique des comportements humains » et du « chiffrage de rapports non marchands », dont Foucault précise qu'ils sont au cœur de la gouvernabilité néolibérale.

L'engouement actuel pour l'évaluation du coût de l'homophobie en est un bon exemple. En juin 2012, lors d'un colloque se tenant au siège de l'OCDE, l'association IDHAO¹⁵ et l'IRIS¹⁶ ont présenté une enquête à venir qui se proposait d'évaluer le coût de l'homophobie en Ouganda, un pays où le modèle unique de l'homosexuel a été projeté par les associations de défense des droits des homosexuels occidentaux et la culture gay internationale qui en font un universel. Evaluer en quoi l'homophobie constitue un frein au développement économique africain - et au développement sexuel ? - à partir d'une identité sexuelle occidentale importée est en soi une forme de redéploiement néo-colonial. Mais il est intéressant de noter que c'est l'argument du coût qui est avancé pour justifier et célébrer la démarche sur le plan moral. On glisse du registre de la lutte contre les discriminations et pour les droits vers une nouvelle forme de dette calculée sur les comportements sexuels racialisés, évalués à l'aide de critères tout aussi ethnocentriques que ceux de Taylor. La politique multiculturelle néo-libérale a bien quelques opérations en commun avec la politique multiculturelle libérale: reconnaître, juger, évaluer. Mais là où cette dernière cherche à enfouir et à contenir, la première veut produire, c'est-à-dire implanter un modèle sexuel et de liberté, la production de liberté étant le propre du régime libéral comme son nom l'indique et le souligne Foucault.

Dans le tome 1 de *L'histoire de la Sexualité*, Foucault décrivait le régime de vérité du sexe moderne comme étant celui de la confession identitaire, celui qui somme de répondre à la question: « qui est-tu » ? « Un homosexuel ! » doit dire « l'inverti » qui n'est plus simplement une personne ayant des pratiques sodomites mais qui est devenu

¹⁴ Voir aussi son ouvrage, *Human Capital*.

¹⁵ International Day Against Homophobia est un comité français fondée par Louis-Georges Tin en 2003. Aujourd'hui appelé IDAHOT, le « T » étant pour Transphobia.

¹⁶ L'Institut de Relations Nationales et Stratégiques de Paris est un institut de veille privé.

au XIXe siècle un véritable type psychologique. « Combien coûtes-tu ? » est la nouvelle question que pose un régime de vérité du sexe et de la race, indexé sur le marché. Une question que se vantait de poser Hillary Clinton lors de son allocution le 6 décembre 2011 sur les droits LGBT, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme à Genève.¹⁷ Lorsque la secrétaire d'Etat déclare que « des coûts sont assumés chaque fois qu'un groupe est traité en inférieur », elle reprend les analyses de Becker qui soutient, entre autres, que lorsque les minorités sortent de leur statut minoritaire, les coûts liés à la discrimination sont alors portés par l'ensemble de la population, et les entreprises qui ne pratiquent pas la discrimination sont plus concurrentielles que celles qui discriminent. L'entreprise de ressources humaines qu'est Randstad, présente à ce colloque de l'OCDE l'a bien compris, qui a justifié dans ces termes sa campagne contre l'homophobie en interne.

En tant que technologie de gouvernementalité néo-libérale, on voit que la politique des droits humains est source de morale et charrie ses valeurs indiscutables. Elle prépare aussi le terrain à l'économisation voire à la militarisation de l'humanitaire exploité comme du capital humain. Comme le rappelle Grewal dans son analyse de l'engagement de l'administration Bush en Afghanistan, la défense des droits des femmes avancée pour justifier l'intervention militaire des Etats-Unis, fut très vite abandonnée (Grewal 133). Elle alimente également le trafic d'otages et de prisonniers politiques en général, ce que Chow appelle les « transactions biopolitiques » en donnant l'exemple des Etats-Unis et de la Chine qui s'échangent des dissidents et des prisonniers politiques au nom des droits humains en fonction de l'offre (nationale chinoise) et de la demande états-unienne (Chow 20-21). Il faut donc l'aborder en termes géopolitiques.

Prolifération contrôlée des subjectivations « culturelles », management de la sexualité, de la race et des populations, exploitation du capital des discriminations et du capital humain en général, la gouvernementalité néolibérale sature la « société » et l'Etat. C'est en ce sens qu'elle est hypersociale. La fin annoncée du multiculturalisme par les Etats est en totale contradiction avec les pratiques multiculturelles néolibérales. La guerre contre le multiculturalisme de même que les politiques d'identité nationale dans des pays monoculturels comme la France ont le même objectif: raviver ce que j'ai appelé le *soft* et *old socius* et que Lazzarato qualifie de « néoarchaïque »: quoi de mieux qu'une guerre pour renationaliser les esprits et reproduire la fiction de la nation et des frontières ? Au niveau du *hard* et du *new socius*, du « néolib », ce n'est pas l'Etat qui commande, si tant est qu'il commande quelque part, et l'effectuation transnationale des droits culturels autorise de nouvelles formes d'impérialisme et d'intolérance moralement et économiquement justifiées dont nous avons donné quelques exemples.

¹⁷ Le discours d'Hillary Clinton est disponible en français et en anglais sur le site IIP DIGITAL du Bureau de l'information internationale du département d'Etat Américain : <http://translations.state.gov/st/french/texttrans/2011/12/20111206183658x0.9016186.html#axzz1y4EGjJd>

Ils sont évidemment bien plus nombreux mais ils suffisent déjà à donner tort sur trois points à Slavoj Žižek qui dénonce la « tolérance multiculturelle » comme étant « l'idéologie hégémonique du capitalisme global » (Žižek 17). Le capitalisme global dans sa forme néolibérale utilise l'oscillation tolérance/intolérance propre aux politiques multiculturelles à des fins culturalistes expansionnistes. Il produit sans cesse de la tolérance en vue d'une intolérance. Il n'est pas « post-politique » au sens où il « dépolitiserait l'économie » et se rabattrait sur une sphère culturelle séparée vu qu'il économise le politique et l'ensemble des comportements dont ceux culturels. Enfin, l'intolérance multiculturelle n'a plus « comme point vide d'universalité privilégié, à partir duquel il est possible d'apprécier (et de déprécier) de manière appropriée d'autres cultures particulières » le sujet universel abstrait ou le sujet marqué de Taylor (ce qui revient au même) (Žižek 73). Le sujet du multiculturalisme néolibéral est plusieurs, ce qui le différencie du sujet du multiculturalisme libéral et renforce autrement son Euraméricanocentrisme au niveau transnational.

Bibliographie

AHMED, Sara. *Strange Encounters, Embodied Others in Post-Coloniality*. New York and London: Routledge, 2000.

BECKER, Gary. *The Economics of Discrimination*. Chicago: Chicago University Press, 1957.

---. *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with special reference to Education*. Chicago: Chicago University Press, 1964.

CARMICHAEL, Stokely et Charles V. Hamilton. *Black Power : The Politics of Liberation in America*. New York: Vintage, 1967. Trad. *Le Black Power : Pour une politique de libération aux Etats-Unis*. Paris: Payot, 1968, 2009.

CHOW, Rey. *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*. New York: Columbia University Press, 2002.

DELEUZE, Gilles. « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle » in *Pourparlers 1972-1990*. Paris: Les éditions de Minuit, 1990/2003, 240-247.

FOUCAULT, Michel. *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France, 1978-1979*. Paris: Hautes Etudes/Gallimard, Le Seuil, 2004.

GREWAL, Inderpal. *Transnational America: Feminisms, Diasporas, Neoliberalisms*. Durham and London: Duke University Press, 2005.

LAZZARATO, Maurizio. *Les Révolutions du capitalisme*. Paris: Le Seuil/Les Empêcheurs de tourner en rond, 2004.

---. *Expérimentations politiques*. Paris: Editions Amsterdam, 2009.

---. *La fabrique de l'homme endetté: Essai sur la condition néo-libérale*. Paris: Editions Amsterdam, 2011.

PUAR, Jasbir K. *Terrorist Assemblages: Homonationalism in Queer Times*. Durham and London: Duke University Press, 2007.

TAYLOR, Charles. *Multiculturalisme, différence et démocratie*. Paris: Flammarion, 2002.

ZIZEK, Slavoj. *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*. Paris: Flammarion, Climats, 2004-2007.